



COMMUNIQUÉ

Boulogne, le 23 février 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2018

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MONSIEUR HERVE LE BOUC – RETRAITE À PRESTATIONS DEFINIES

Le Conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 20 février 2018, a décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Hervé LE BOUC, sous réserve de la modification des articles 16 et 20.2 des statuts par l'Assemblée générale du 12 avril 2018, pour une nouvelle période expirant le lendemain de l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice 2018.

Il est rappelé que Monsieur Hervé LE BOUC bénéficie, au même titre et sous les mêmes conditions que les autres membres du Comité de Direction Générale de Bouygues, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ouvrant droit à une pension annuelle de 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a autorisé la poursuite de la convention de retraite à prestations définies bénéficiant à Monsieur Hervé LE BOUC et a arrêté les critères de performance devant être atteints ; Hervé LE BOUC, administrateur intéressé, n'a pas pris part au vote.